

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1104 8 juin 2007

## **SOMMAIRE**

Ability m3 S.à r.l	Media - Assurances S.A 52963
Aiggre Dutch Holdings S.à r.l 52961	Medic-Ambulance S.à r.l52989
Arcoop S.à r.l	Mocom S.A52963
Bremex S.A. Holding52989	Musical Instruments Luxembourg S.A 52986
Business Management Group Holding S.A.	Netdesign S.A 52970
	Newpak S.A 52985
Cadanor S.A	PIR - Projets Industriels de Roumanie S.A.
Caparmor S.A 52990	52988
C.A.S. Services S.A	ProLogis Poland LXXVIII S.à r.l 52973
Cedar Trust S.à r.l 52954	Rude Mood52986
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l 52963	S.J. S.à r.l52991
Diafor Equipement S.à r.l52986	Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l 52961
Edcar Luxembourg, S.à r.l 52985	Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l 52961
Edico S.A52970	Société Littéraire, société Anonyme pour
Edil International S.A 52991	la création de bibliothèques, l'achat et la
Eli Industries Holding S.A52987	vente de livres, de boissons et de denrées
Extel International52987	alimentaires
Fintinvest A.G 52992	Sotrasi S.à r.l
Four Leaves S.à r.l	Tanit Corporation S.à r.l
Garbuio International S.A 52987	Unifida Holding S.A
HANDWERK creativ S.à r.l52970	Van Lanschot Umbrella Advisory S.A 52952
IW Investments S.A52991	Vericom S.A52954
J.P. Morgan Capital Holdings Limited 52988	Vertime S.A
LACB S.à r.l	World Trade Meat S.à r.l 52962
Magenta S A 52002	World Trade Meat S.à r.l 52962



## Ability m3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.120.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 28 mars 2007 que

- M. Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Luxembourg) a été nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 mars 2007.
- M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Luxembourg) a été nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 mars 2007.

Depuis le 28 mars 2007, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de Catégorie A:

- M. Andreas Panayiotou

Gérants de Catégorie B:

- M. Robert Faber
- M. Alain Heinz
- M. Charles Meyer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2007.

Pour extrait conforme

**ATOZ** 

Signature

Référence de publication: 2007051565/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

#### Tanit Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.204.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RENTA CORPORACION LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with Luxembourg trade and companies' register under number B 121.566,

here represented by Caroline Streiff, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 14 March 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner



as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions).

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of TANIT CORPORATION S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

Art. 11. The Company is managed by two or more managers who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers whereby at least one shall be an A manager and one a B manager.

The board of manager may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives



of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers including at least one A manager and one B manager present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 18.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

## E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by RENTA CORPORACION LUXEMBOURG, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



## Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2007.

#### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 2. The sole shareholder decides to appoint the following persons:
- 1) Ms Esther Elisa Gimenez Arribas, General Secretary, born on 17 June 1964 in Spain, residing at Avenida Diagonal, 449, 08036 Barcelona, Spain, as class A manager of the Company for an indefinite period of time;
- 2) Mr Enrique Venancio Fillat, General Director, born on 25 July 1960 in Barcelona, Spain, professionally residing at 08036 Barcelona, Avenida Diagonal 449, as class A manager of the Company for an unlimited period of time;
- 3) Mr Michel Raffoul, Managing Director, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana, professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as class B manager of the Company for an unlimited period of time; and
- 4) Mrs Marie-Catherine Brunner, Head of Business Unit, born on 23 September 1977 in Sarrebourg, France, professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as class B manager of the Company for an unlimited period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

RENTA CORPORACION LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.566,

ici représentée par Caroline Streiff, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 14 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet social additionnel de la Société est l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, le management, la location de biens immobiliers situés au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, y compris (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont le principal objet social est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, le management et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'établissement de succursales détenant des biens immobiliers situés dans la Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.



La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de TANIT CORPORATION S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être gérant A et l'autre gérant B.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation



spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, comprenant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, comprenant au moins la voix d'un gérant A et celle d'un gérant B, présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
  - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.
- **Art. 18.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 20. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

## Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été par RENTA CORPORACION LUXEMBOURG, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2007.

# SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 2. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes:
- 1) Mme Esther Elisa Gimenez Arribas, Secrétaire Général, née le 17 juin 1964 en Espagne, résidant à Avenida Diagonal, 449, 08036 Barcelone, Espagne, comme gérante de classe A de la Société pour une période indéfinie;
- 2) M. Enrique Venancio Fillat, Directeur Général, né le 25 juillet 1960 à Barcelone, Espagne, résidant à Avenida Diagonal, 449, 08036 Barcelone, Espagne, comme gérant de classe A de la Société pour une période indéfinie;
- 3) M. Michel Raffoul, Directeur Général, né le 9 novembre 1951 à Accra, Guinée, résidant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, comme gérant de classe B de la Société pour une période indéfinie; et
- 4) Mme Marie-Catherine Brunner, Responsable d'Unité de Business, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, résidant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, comme gérante de classe B de la Société pour une période indéfinie.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Streiff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2486. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007051561/211/321.

(070051162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

## Van Lanschot Umbrella Advisory S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.431.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of March. Before us Maître Camille Mines, notary residing in Capellen.

There appeared:

VAN LANSCHOT BANKIERS (SCHWEIZ) A.G. a company duly organized and validly existing under the laws of the Swirzerland, with registered office at 10 Mittelstrasse, 8008 Zurich, Switzerland, hereafter named «the sole shareholder» here represented by Mr F.H.R. Sonnenschein, private employee, residing in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon. Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme VAN LANSCHOT UMBRELLA ADVISORY S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 85.431 established with registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, hereafter named the Company, has been constituted on December 27, 2001 according to a deed received by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations N  $^{\circ}$  628 of April 23, 2002;
- That the share capital of the Company is established at EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) represented by 750 (seven hundred and fifty) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred euros);
  - That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;
- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decide in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- That the here represented sole shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities



in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Mamer on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing, representing VAN LANSCHOT BANKIERS (SCHWEIZ) A.G. signed together with the notary the present deed.

#### Follows the translation in French:

#### Suit la traduction française:

L'an deux mil sept, le vingt-neuf mars,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

#### A comparu:

La société VAN LANSCHOT BANKIERS (SCHWEIZ) A.G., une société de droit suisse ayant son siège à CH-8008 Zurich, 10, Mittelstrasse, ci-après nommée «l'actionnaire unique», ici représentée par Mr F.H.R. Sonnenschein, employé privé, demeurant à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée VAN LANSCHOT UMBRELLA ADVISORY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.431, établie et ayant son siège social au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, ci-après nommée la «Société», a été constituée le 27 décembre 2001 aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 628 du 23 avril 2002;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune;
  - Que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
  - Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
  - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
  - Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
  - Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Mamer. Date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant, représentant VAN LANSCHOT BANKIERS (SCHWEIZ) A.G. a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: F. H. R. Sonnenschein, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 mars 2007. Relation: CAP / 2007 / 495. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 avril 2007.

Référence de publication: 2007051573/225/88.

(070051447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

## Vericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 51.203.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051582/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04192. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

## Cedar Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde. R.C.S. Luxembourg B 126.462.

## **STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt et un mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nadra Moussalem, demeurant 16, rue Eugène Manuel 75016 Paris (France)

lci représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 mars 2007.

Ladite procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts ainsi qu'il suit:

## Titre I er .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CEDAR TRUST S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

#### 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
  - 2.3 Toutefois, les Gérants sont autorisés à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par les Gérants.



## 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et titres de toute nature, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter avec ou sans intérêts et pourra emprunter sous toute forme y compris par voie d'émission privée d'obligations ou autres instruments de dettes.
- 3.2 La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.
- 3.3 Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.
- 3.4 D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile pour l'accomplissement de son objet.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital, Parts

## 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.
  - 5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
- **6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.
- 7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable des Gérants.

#### Titre III.- Gérance

#### 8. Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par deux Gérants qui exercent chacun les pouvoirs de cogestion (ci-après la «Cogérance») et sont individuellement dénommés «Gérant» ou «Cogérant». Les Gérants ne sont pas obligatoirement Associés.
- 8.2 Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.
- **9. Pouvoirs de la cogérance.** Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence de la Cogérance.
- **10. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la seule signature d'un Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par un Gérant, pour tout engagement et toute opération bancaire ne dépassant pas dix mille euros (EUR 10.000,-).

Pour tout engagement et toute opération bancaire dépassant ce montant, la Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux Gérants ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par les deux Gérants.

## 11. Délégation et mandataires des gérants.

- 11.1 Les Gérants ou un Co-Gérant peuvent/peut déléguer leurs/ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Les Gérants ou un Co-Gérant détermine(nt), le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.



## Titre IV.- Assemblée générale des associés

## 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

- 12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à la Cogérance par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.
- 12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.
- 12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.
- 12.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

## 13. Tenue d'assemblées générales.

- 13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par les Gérants ou un Cogérant.
- 13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.
- 13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner aux Co-Gérants.

## 14. Majorités.

- 14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

#### Titre V.- Exercice social

## 15. Exercice social.

- 15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par la Cogérance. Les Gérants préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
  - 15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

## 16. Droit de distribution sur les parts.

- 16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.
- 16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.
  - 16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision de la Cogérance à condition:
- 16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et
- 16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### Titre VI.- Liquidation

**17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.



## 18. Liquidation.

- 18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Monsieur Nadra Moussalem125 Parts SocialesTotal: cent vingt-cinq parts sociales125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,- €) correspondant à un capital de douze mille cinq cent Euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

#### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

- 1) Sont nommés Gérants de la Société, pour une période indéterminée:
- Monsieur Nadra Moussalem, demeurant 16, rue Eugène Manuel 75016 Paris (France)
- Monsieur Arsène Kronshagen, demeurant 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature d'un Gérant, excepté pour tous engagements et opérations bancaires dépassant dix mille euros (EUR 10.000,-) pour lesquels la signature conjointe des deux gérants est requise.

2) Le siège social de la Société est établi au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of March

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Nadra Moussalem residing at 16, rue Eugène Manuel 75016 Paris (France)

represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 9th March 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares to establish and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name of CEDAR TRUST S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

#### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Managers are authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Managers.

## 3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests. The Company may participate in the creation, development and control of any industrial or Trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may lend monies with or without providing for interest payments and may borrow in any form including the private issue of bonds or other debt instruments.
- 3.2 The Company may perform all transactions relating to movable assets or real estates or those being of a financial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate.
- 3.3 The Company may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.
- 3.4 Generally, the Company may take any control or supervision measures and carry out any operation which are regarded for the accomplishment of its corporate object.
  - **4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Shares

#### 5. Share capital.

- 5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.
  - 5.3 All Shares will have equal rights.
- **6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder
- 7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.
- 7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Managers.



## Chapter III.- Management

#### 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by two managers. Each of them (hereafter referred to as the «Manager» or the «Comanager» «Co-Gérant») has the powers of Co-Management (hereafter the «Co-Management» «CoGérance»)). The Managers need not to be Shareholder.
- 8.2 The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.
- **9. Power of the co-management.** All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Co-management.
- **10. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of a Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by a Manager, for any undertaking and bank transaction which does not exceed ten thousand Euro (EUR 10,000.-).

For any undertaking and bank transaction which exceeds this amount, the Company shall validly be bound by the joint signature of the Co-managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Co-Managers.

## 11. Delegation and agent of the managers.

- 11.1 The Managers or a Manager may delegate their/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Managers or a Co-Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## Chapter IV.- General meeting of shareholders

## 12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

- 12.1 All powers not expressly reserved to the Co-Management by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.
- 12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.
- 12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.
- 12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

## 13. Holding of general meetings.

- 13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Managers or a Co-Manager.
- 13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.
- 13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

#### 14. Majorities.

- 14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.
- 14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter V.- Business year

## 15. Business year.

- 15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- 15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Co-Management. The Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



## 16. Distribution right on shares.

- 16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.
- 16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.
  - 16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Co-Management provided that:
  - 16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and
- 16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

#### **Chapter VI.- Liquidation**

**17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 18. Liquidation.

- 18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.
- 18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

#### Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Mr Nadra Moussalem	125 Shares
Total: one hundred and twenty-five Shares	125 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro ( $\leq$  12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro ( $\leq$  12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

## General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

- 1) Are appointed as Manager for an undetermined period:
- Mr Nadra Moussalem residing 16, rue Eugène manuel 75016 paris (France)
- Mr Arsène Kronshagen, residing at 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of a Manager except for any undertaking and bank transaction exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) for which the joint signature of the two Managers is required.

2) The Company shall have its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).



#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Apostol, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/2985. — Reçu 135,41 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052345/211/360.

(070051820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 44.531.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051587/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04201. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

## Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 44.531.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051590/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04196. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

#### Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.656.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 2 avril 2007

L'associé de AIGGRE DUTCH HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Martin Schwarzburg, né le 11 octobre 1971 à Dessau, Allemagne, avec adresse personnelle au 35 Fulham Park Gardens, Londres, SW6 4JX, Royaume-Uni, en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Lucy McIntyre, née le 3 novembre 1973 à Einfield, au Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au Plantation Place South 60 Great Tower Street Londres EC3R 5AZ, Royaume Uni, Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2007.



M. Torbick Mandataire

Référence de publication: 2007051592/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

## C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

## **RECTIFICATIF**

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CAS SERVICES S.A. qui s'est tenue le 20 février 2007, nous vous informons que le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué, M. Doeke van der Molen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, sera renouvelé lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

D. van der Molen Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007051614/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

## Arcoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051966/2873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05227. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## World Trade Meat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 70, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.339.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051968/1335/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05502. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## World Trade Meat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 70, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Référence de publication: 2007051969/1335/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05503. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Media - Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 20.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051971/1433/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02660. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Mocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4490 Belvaux, 82, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 108.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007051992/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04617. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BAYWATCH HOLDING, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.025, here represented by Robert Steinmetzer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 26 March 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of D-BUNNER-HELFSTS DORTMUND S.à r.l. (the Company).



**Art. 2.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) per share each.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 12 of these articles of association.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The manager(s) of the Company will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time the manager(s) of the Company will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 will be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) of the Company will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

- **Art. 6.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 7.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

- **Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
- **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general



manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/ their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The first chairman will be appointed by a general meeting of shareholders. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

Art. 13. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year.



**Art. 14.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 16.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.
- **Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

## Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
BAYWATCH HOLDINGS, S.à r.l., prenamed: one hundred	100
Total: one hundred	100

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Transitory provisions

The first financial year will begin today and it will end on December 31, 2007.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

## Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Mark Weeden, born on December 4th, 1954 in London, United Kingdom, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 2. the registered office is established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

BAYWATCH HOLDING, S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.025, représenté par Robert Steinmetzer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2007.



Ladite procuration, après signature ne varietur par le(s) mandataire(s) de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de D-BUNNERHELFSTS DORTMUND S.à r.l. (ci-après, la Société).
- **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises y compris dans des limited partnerships ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 12 des présents statuts.

Le capital autorisé supplémentaire, y inclus le capital souscrit, est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante million d'Euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

- **Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
  - Art. 8. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.



Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le premier président sera désigné par l'assemblée des associés. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un a gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.



Parts

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume-Uni.

- Art. 13. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- Art. 15. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	sociales
BAYWATCH HOLDINGS, S.à r.l., susmentionné:	100
Total:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

## Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Assemblée Générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- 1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
  - 2. le siège social de la société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Steinmetzer, M. Schaeffer.



Enregistré à Remich, le 29 mars 2007, REM/2007/653. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2007. M. Schaeffer..

Référence de publication: 2007052197/5770/356.

(070051749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Edico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op Blach.

R.C.S. Luxembourg B 107.036.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051976/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Netdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 102.196.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051977/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## HANDWERK creativ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 34, rue de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 126.548.

## **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Ist erschienen:

Herr Stefan Zgrzebski, Heizungsbaumeister, geboren in Trier (D), am 25. Februar 1968, wohnhaft in D-54429 Schillingen, Schulstrasse 17.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Die Gesellschaft hat als Gegenstand die Koordination und Vermittlung von Handwerksleistungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.



Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

- Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet HANDWERK CREATIV S.à r.l.
- Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, Herr Stefan Zgrzebski, Heizungsbaumeister, wohnhaft in D-54429 Schillingen, Schulstrasse 17, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 7. Aenderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

## Art. 10. Uebertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erfordert; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erfordert.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

- **Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.
- **Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.



Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschaftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

#### Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

- 1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.
- 2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

- **Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 17. Inventar-Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst

Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht der alleinigen Gesellschafterin oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

- **Art. 18. Auflösung-Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

#### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endigt am 31. Dezember 2007.

## Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

## Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend fünfhundert (1.500,- EUR) Euro geschätzt.

## Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6686 Mertert, 34, rue de Wasserbillig, festgesetzt.



2) Herr Stefan Zgrzebski, Heizungsbaumeister, geboren am 25. Februar 1968 in Trier (D), wohnhaft in D-54429 Schillingen, Schulstrasse 17, ernennt sich selbst auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HANDWERK CREATIV S.à r.l.

Herr Stefan Zgrzebski, vorgenannt, verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift,

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Zgrzebski, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007, Relation: GRE/2007/1704. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Fuer gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehr erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 18. April 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007052254/213/145.

cier circe de publicación. 2007 03223 1/213/113.

(070052034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## LACB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.493.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007051990/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04581. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

#### ProLogis Poland LXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.981.

## **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mr Marc Becker, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 8 March, 2007.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

## Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

- **Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.
  - Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND LXXVIII S.à r.l.



Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

- Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### Title II. Share Capital, Shares

- **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.
- **Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.
- **Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

- **Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
  - Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.



#### Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

- Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.
- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- **Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

## Title IV. Winding-up, Liquidation

- **Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

## Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

## Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

## Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.



2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

#### Titre I er . Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.
  - Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND LXXVIII S.à r.l.
- **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

#### Titre II. Capital Social, Parts Sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.



- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
- **Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.



## Titre IV. Dissolution, Liquidation

- Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

#### Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,-EUR).

#### Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4345. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007053639/220/272.

(070053870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

## Four Leaves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde. R.C.S. Luxembourg B 126.586.

#### **STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt et un mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Chetrit, demeurant 179, rue de la Pompe 75116 Paris (France)

Ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 mars 2007.



Ladite procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts ainsi qu'il suit:

## Titre I er .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FOUR LEAVES S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

#### 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
  - 2.3 Toutefois, les Gérants sont autorisés à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par les Gérants.

## 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et titres de toute nature, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter avec ou sans intérêts et pourra emprunter sous toute forme y compris par voie d'émission privée d'obligations ou autres instruments de dettes.
- 3.2 La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.
- 3.3 Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.
- 3.4 D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile pour l'accomplissement de son objet.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital, Parts

## 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.
  - 5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.
- **6.** Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.
- 7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable des Gérants.



#### Titre III.- Gérance

#### 8. Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par deux Gérants qui exercent chacun les pouvoirs de cogestion (ci-après la «Cogérance») et sont individuellement dénommés «Gérant» ou «Co-gérant». Les Gérants ne sont pas obligatoirement Associés.
- 8.2 Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.
- **9. Pouvoirs de la cogérance.** Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence de la Cogérance.
- 10. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par un Gérant, pour tout engagement et toute opération bancaire ne dépassant pas dix mille Euros (EUR 10.000,-).

Pour tout engagement et toute opération bancaire dépassant ce montant, la Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux Gérants ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par les deux Gérants.

## 11. Délégation et mandataires des gérants.

- 11.1 Les Gérants ou un Co-Gérant peuvent/peut déléguer leurs/ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Les Gérants ou un Co-Gérant détermine(nt), le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

## Titre IV.- Assemblée générale des Associés

## 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

- 12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à la Cogérance par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.
- 12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.
- 12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.
- 12.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

## 13. Tenue d'assemblées générales.

- 13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par les Gérants ou un Cogérant.
- 13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.
- 13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner aux Co-Gérants.

## 14. Majorités.

- 14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

## Titre V.- Exercice social

#### 15. Exercice social.

- 15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par la Cogérance. Les Gérants préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
  - 15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

## 16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.



- 16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.
- 16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.
  - 16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision de la Cogérance à condition:
- 16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et
- 16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### 18. Liquidation.

- 18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII.- Loi applicable

**19.** Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	rarts
	sociales
Monsieur Alain Chetrit	125
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,- €) correspondant à un capital de douze mille cinq cent Euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

## Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

- 1) Sont nommés Gérants de la Société, pour une période indéterminée:
- Monsieur Alain Chetrit, demeurant 179, rue de la Pompe, 75116 Paris, France
- Monsieur Arsène Kronshagen, demeurant 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature d'un Gérant, excepté pour tous engagements et opérations bancaires dépassant dix mille Euros (EUR 10.000,-) pour lesquels la signature conjointe des deux gérants est requise.

2) Le siège social de la Société est établi au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).



#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

# Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of March

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Alain Chetrit, residing at 179, rue de la Pompe 75116 Paris (France)

represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 8th March 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares to establish and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1. Form-Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name of FOUR LEAVES S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

#### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Managers are authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Managers.

## 3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests. The Company may participate in the creation, development and control of any industrial or Trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may lend monies with or without providing for interest payments and may borrow in any form including the private issue of bonds or other debt instruments.
- 3.2 The Company may perform all transactions relating to movable assets or real estates or those being of a financial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate.
- 3.3 The Company may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.
- 3.4 Generally, the Company may take any control or supervision measures and carry out any operation which are regarded for the accomplishment of its corporate object.
  - **4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.



## Chapter II.- Capital, Shares

#### 5. Share capital.

- 5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.
  - 5.3 All Shares will have equal rights.
- **6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.
- 7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.
- 7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Managers.

## Chapter III.- Management

#### 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by two managers. Each of them (hereafter referred to as the «Manager» or the «Comanager» «Co-Gérant») has the powers of Co-Management (hereafter the «Co-Management» «CoGérance»). The Managers need not to be Shareholder.
- 8.2 The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.
- **9. Power of the co-management.** All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Co-management.
- **10.** Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of a Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by a Manager, for any undertaking and bank transaction which does not exceed ten thousand Euro (EUR 10,000.-).

For any undertaking and bank transaction which exceeds this amount, the Company shall validly be bound by the joint signature of the Co-managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Co-Managers.

#### 11. Delegation and agent of the managers.

- 11.1 The Managers or a Manager may delegate their/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Managers or a Co-Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## Chapter IV.- General meeting of shareholders

#### 12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

- 12.1 All powers not expressly reserved to the Co-Management by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.
- 12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.
- 12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.
- 12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

## 13. Holding of general meetings.

- 13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Managers or a Co-Manager.
- 13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.
- 13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.



## 14. Majorities.

- 14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.
- 14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter V.- Business year

#### 15. Business year.

- 15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- 15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Co-Management. The Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## 16. Distribution right on shares.

- 16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.
- 16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.
  - 16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Co-Management provided that:
  - 16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and
- 16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

## **Chapter VI.- Liquidation**

**17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 18. Liquidation.

- 18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.
- 18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

# Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
Monsieur Alain Chetrit	125
Total: one hundred and twenty-five shares	125



All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

#### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

- 1) Are appointed as Manager for an undetermined period:
- Mr Alain Chetrit, residing at 179, rue de la Pompe 75116 Paris, France
- Mr Arsène Kronshagen, residing at 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of a Manager except for any undertaking and bank transaction exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) for which the joint signature of the two Managers is required.

2) The Company shall have its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed. Signed: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/3001. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052279/211/361.

(070052119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Edcar Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 77.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.233.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EdCar LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049810/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03058. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

## Newpak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



**NEWPAK S.A.** 

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051981/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04468. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Musical Instruments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.627.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 avril 2007. Signature.

Référence de publication: 2007051978/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03669. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Rude Mood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 38, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 92.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051975/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Vertime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 50.977.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051973/4115/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02151. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Diafor Equipement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 109.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051974/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.



## Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007051984/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04566. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

# Société Littéraire, société Anonyme pour la création de bibliothèques, l'achat et la vente de livres, de boissons et de denrées alimentaires.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 10.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007051995/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04621. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

# Garbuio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.770.

mars 2007

La démission de Monsieur Innocenti Federico de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée. Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié profession-nellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

GARBUIO INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007053796/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

## Extel International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 30.199.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Signature.

Référence de publication: 2007053803/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06000. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

# J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.205.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 5 mars 2007

Démissions / Nominations

Le Conseil a accepté la démission de M. Joseph Sclafani en tant qu'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2006.

Le Conseil a par conséquent proposé de nommer M. Adam M Gilbert en remplacement de M. Joseph Sclafani avec effet au 5 mars 2007.

Composition du Conseil d'Administration

Au 5 mars 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Charles Macdonald, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Administrateur;
- M. Jonathan P. Griffin, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Administrateur;
- M. Alain Picherit, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Administrateur;
- Mme Dale Quarry, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Administrateur;
- M. Adam M. Gilbert, 270 Park Avenue, USA 10017 New York, Administrateur.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

A. D'Alimonte

Company Secretary

Référence de publication: 2007039211/2205/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

## PIR - Projets Industriels de Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.686.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053802/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06004. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

# Unifida Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.035.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



UNIFIDA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051980/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04467. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

## Sotrasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 41.717.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007053804/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06003. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

## Bremex S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.375.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007053805/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05462. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

# Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007053807/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05466. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

## Medic-Ambulance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6447 Echternach, 10, rue Hoovelek.

R.C.S. Luxembourg B 106.254.

Im Jahre zwei tausend sieben, den zwölften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.



#### Sind erschienen:

- 1.- Herr Guido Schmitt, Rettungsassistent, geboren in Trier (Deutschland), am 1. April 1969, wohnhaft in D-54668 Holsthum, Oberdorfstrasse 31a (Deutschland).
- 2.- Herr Thorsten Anker, Rettungsassistent und Betriebsökonom, geboren in Uelzen (Deutschland), am 22. Juni 1972, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Pleiner Weg 73 (Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIC-AMBULANCE S.à r.l., mit Sitz in L-6447 Echternach, 10, rue Hoovelek, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 106.254, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Februar 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 648 vom 4. Juli 2005.
- Dass die Komparenten einzige und alleinige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft sind und dass sie einstimmig folgende Beschlüsse genommen haben:

#### Erster Beschluss

Die Gesellschafter stellen folgende Abtretungen von Gesellschaftsanteilen vom 9. Februar 2007 fest:

- Herr Olaf Schmitt, Bankkaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 6. Juli 1967, wohnhaft in D-54668 Holsthum, Mühlenweg 4 (Deutschland), trat seine ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIC-AMBULANCE S.à r.l., an Herrn Thorsten Anker, vorgenannt, ab.
- Herr Guido Schmitt, vorgenannt, trat fünf und zwanzig (25) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIC-AMBULANCE S.à r.l., an Herrn Thorsten Anker, vorgenannt, ab.

#### Zweiter Beschluss

Nach diesen hiervor festgestellten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen wird Artikel sechs der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR).

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt.»

## Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. Schmitt, T. Anker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2007, vol. 541, fol. 11, case 8. GRE/2007/823. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051647/231/51.

(070051250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

## Caparmor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.226.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



N. Schmitz Administrateur

Référence de publication: 2007053808/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05468. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

## IW Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 29 mars 2007, les actionnaires:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Salvador da Cunha Guedes, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, P-4430-809 Avintes (Administrateur A)
- Francisco José Garcia de Valadares Souto, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, P-4430-809 Avintes (Administrateur A)
  - Bernardo de Brito e Faro, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, P-4430-809 Avintes (Administrateur A)
  - Robyns Dominique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Administrateur B)
  - Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Administrateur B)

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à dater du jour de l'assemblée et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051554/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

#### Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2007

- Est nommé président du conseil d'administration

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007053798/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

# S.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8213 Mamer, 25, rue Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 48.415.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 10 avril 2007, enregistré à Grevenmacher, en date du 11 avril 2007, Relation GRE/2007/1567,

- que la liquidation de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois S.J., S.à r.l., en liquidation, établie et ayant son siège social à L-8213 Mamer, 25, rue Baumbusch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 48.415, a été clôturée le 10 avril 2007,



- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 23 avril 2007.

J. Gloden Notaire

Référence de publication: 2007053794/213/20.

(070054250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

## Business Management Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.384.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz Administrateur

Référence de publication: 2007053806/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05465. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

## Fintinvest A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.446.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz Administrateur

Référence de publication: 2007053812/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05475. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

## Magenta S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.803.

## DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2006

- 1. La liquidation de la société MAGENTA S.A. est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère conforme

N. Conti

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007053793/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck